

Terrorisme/Attaque djihadiste contre un établissement hôtelier à Bamako (Mali) Deux Gabonais parmi les victimes

JNE
Libreville/Gabon

DEUX binationaux figurent parmi les victimes de l'horrible attentat qui a endeuillé plusieurs familles dans un établissement hôtelier fréquenté par des Occidentaux, en périphérie de Bamako, capitale du Mali. Il s'agit de l'Américano-Gabonaise May-Vladia Kpodar et du Franco-Gabonais Marc Emame Biteghé.

Ingénieur en informatique, Emame Biteghé, âgé de 30 ans, qui vivait à Paris, se rendait à Abidjan dans le cadre de ses affaires. Il est, en effet, le patron de O'TEM Business & Consulting Group, un cabinet de conseil et aussi une plateforme d'affaires spécialisée dans l'intermédiation entre, d'une part, les États



Le Franco-Gabonais Marc Emame Biteghé...

Photo : D.R

et, d'autre part, partenaires privés et les bailleurs de fonds dans des domaines stratégiques tels : la banque, l'assurance, l'énergie, les matières premières. Avant donc de rallier sa destination finale, Marc Emame Biteghé a fait escale à Bamako pour rendre vi-

sité à sa cousine May-Vladia Kpodar qui est dans l'humanitaire. Ancienne élève de l'Institution Immaculée Conception, cette compatriote a poursuivi ses études supérieures à l'ESGF (France) sanctionnées par un MBA (Bac+6), puis elle s'est engagée dans



... et l'Américano-Gabonaise May-Vladia Kpodar ont eu la malchance de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment.

Photo : D.R

l'humanitaire auprès de l'ONG française "Solidarité internationale". Elle séjournait au Mali dans le cadre d'une mission humanitaire. Alors que May-Vladia Kpodar faisait découvrir la ville à Marc Emame Biteghé, ces deux binationaux ont eu la

malchance de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. L'attaque s'est produite dimanche soir au Campement Kangaba, un village de vacances fréquenté par des Occidentaux, situé à Dougourakoro, dans la ban-

lieue-est de Bamako, non loin de l'aéroport. Trente-six clients, dont 13 Français, ont pu être secourus, a précisé lors d'une conférence de presse le ministre malien de la Sécurité, Salif Traoré.

Le complexe touristique a été pris d'assaut par quatre hommes armés à moto et une voiture. « Au début, nous avions pensé qu'il s'agissait de bandits armés, mais nous savons comment agissent les bandits armés, ils n'essaient pas de défendre un territoire, donc nous pensons désormais qu'il s'agit d'une attaque terroriste », a déclaré M. Traoré. Après l'attaque, une fumée s'élevait au-dessus du site, vers lequel ont convergé des soldats de l'armée malienne et de la force française antidjihadiste Barkhane.

Ouverture de la session criminelle à la Cour d'appel d'Oyem Seize dossiers inscrits au tableau



Photo : AEE

Les membres de la Cour criminelle.

AEE
Oyem/Gabon

EN application des dispositions des articles 182 et 183 du Code de procédure pénale, la Cour criminelle d'Oyem tient, du 16 au 30 juin 2017, ses assises. La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux s'est déroulée, lundi dernier, dans l'enceinte de la juri-

diction provinciale, en présence du ministre de la Justice, Garde des sceaux, chargé des Droits humains, Alexis Boutamba Mbina. Occasion pour le procureur général, Guy Minang, d'exprimer sa reconnaissance envers le président du Conseil national de la magistrature, qui a pris la décision de créer une Cour d'appel à Oyem. Et aussi à l'endroit du gouvernement, via le ministère de la Justice, pour avoir permis



Photo : AEE

Le public, venu assister à l'ouverture de la session criminelle.

la tenue de cette session criminelle, près de cinq ans après les dernières audiences. Au total, seize dossiers, concernant vingt-deux accusés, tous incarcérés, ont été inscrits au tableau. Dans ce lot, on n'y compte aucune femme.

AFFAIRES EXTRÊME-MENT GRAVES. La nature des affaires à traiter est variée. On y trouve un cas d'assassinat, de complicité d'assassinat, trois affaires

de meurtre, trois dossiers de braquage et vols à mains armées, huit dossiers de viol sur mineure de moins de 15 ans, un dossier de fausse monnaie (qui est un crime contre l'Etat).

Pour Guy Minang, l'organisation et la tenue des audiences criminelles suscitent toujours un vif intérêt auprès des populations, ajoutant que celles-ci « (...) éprouvent le besoin d'être sécurisées par le



Photo : AEE

Le ministre de la Justice, Alexis Boutamba Mbina (3e à partir de la gauche), était présent à l'ouverture des travaux.

glaipe de la justice, symbolisé par la Cour criminelle». Après avoir déclaré : « toutes les affaires inscrites au tableau sont extrêmement graves », le haut magistrat a dit espérer que les décisions rendues établiront les responsabilités comme il se doit. C'est-à-dire, selon ses propres termes, « les coupables condamnés à la mesure de leur forfait, les innocents recouvrer leur liberté et leur dignité, et les parties civiles

obtenir réparation ». La Cour criminelle est, selon l'article 185 du Code de procédure pénale, composée de trois magistrats professionnels et de 4 assesseurs qui sont des notables, des fonctionnaires désignés par le ministre de la Justice sur proposition du ministre de l'Intérieur. Cette entité se distingue des juridictions répressives par sa composition hétérogène. Elle ne juge que les crimes.

Incendie à Ntchengue (Port-Gentil) Sept maisons réduites en cendres

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

Sept maisons sont parties en fumée, le week-end écoulé, au quartier Ntchengue (Port-Gentil). Le sinistre n'a heureusement pas fait de perte en vie humaine. L'arrivée des sapeurs-pompiers a tout juste permis de limiter les dégâts enregistrés, au plan matériel, au cours de cet incendie dont on ignore encore l'origine.

FIN de week-end douloureux pour plusieurs familles de Port-Gentil. Aux moins sept maisons (dont

un bar et une quincaillerie) ont été réduites en cendres dimanche, vers 17h30, à Ntchengue (juste après le Centre hospitalier régional), dans le quatrième arrondissement de la capitale économique. Sans l'intervention des soldats du feu, le bilan de cet incendie serait plus lourd. Selon divers témoignages, les flammes seraient parties d'une habitation appartenant à une dame de nationalité béninoise. Elle possédait, dans le même espace, outre son habitation, un bar et une quincaillerie. L'un des compatriotes de la femme, également son voisin, af-



Photo : Julie NGUIMBI

Il ne reste plus qu'un tas de ruines sur l'emplacement des 7 habitations incendiées.

firmé que c'est elle qui leur a annoncé le déclenchement du feu, alors qu'il

se trouvait avec des amis dans un bar non loin du lieu du sinistre.

De nombreux riverains présents dans le quartier à ce moment-là, se sont immédiatement improvisés secouristes et, à l'aide des moyens du bord (eau, sable, etc.) ils ont tenté, sans succès, de circonscrire les flammes qui se propageaient à grande vitesse. L'explosion d'une dizaine de bouteilles de gaz butane, des tas de planches exposés à la vente, les habitations en bois et le vent de la saison sèche, plus fort dans cette partie de la ville, ont été pour beaucoup dans cette accélération. Plusieurs effets ont pu quand même être sauvés. Malheureusement, comme

c'est souvent le cas en pareille circonstance, quelques-uns de ces biens ont été emportés par des badauds, mués en voleurs. C'est dans cette ambiance empreinte de panique que les soldats du feu sont arrivés, et ont pu sauver ce qui pouvait encore l'être. A notre passage hier matin sur le lieu du sinistre, plusieurs victimes se plaignaient de l'attitude de la dame béninoise devenue, depuis ce sinistre, invisible sur le site. Les conclusions de l'enquête ouverte à cet effet permettront peut-être de faire la lumière sur cet incendie.